



AIRBUS DS

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



ARGENT

Elancourt, le 28 juin 2024

PRESTATIONS CSE-E

Les sanctions continuent pour tous et les enfants trinquent!

Le plafond adulte passe de 1600 € à 1000 € et le plafond enfants de 1000 €* à 400 €

* Enfants de plus de 4 ans

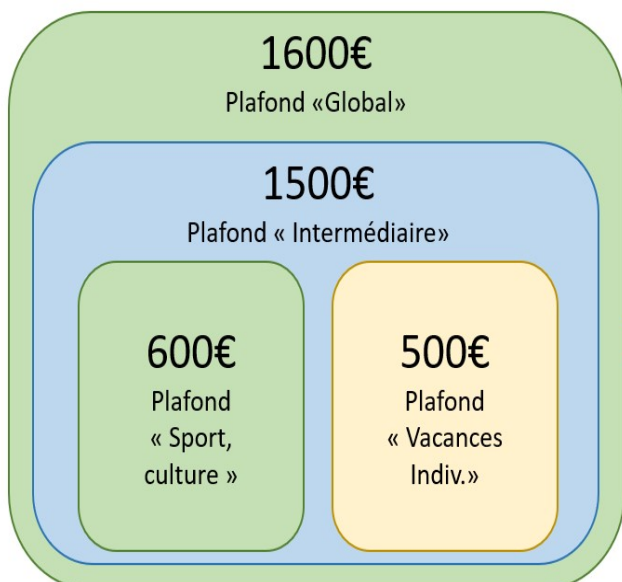
LES SANCTIONS DE FÉVRIER 2024

En février dernier, les nouvelles règles de subvention avaient déjà diminué les subventions de 1800 à 1600 euros par adulte. Nous nous étions exprimés à l'époque, l'objectif était de diminuer le budget global de 584 000 euros.

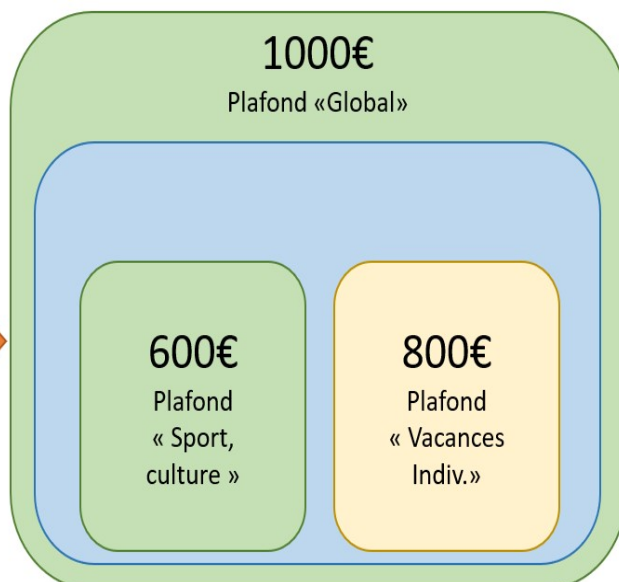
LES SANCTIONS CONTINUENT EN 2025

Le 30 mai dernier, le bilan 2023 a été présenté, et montre finalement un déficit de 450 000 euros et non plus 584 000 euros.

Adulte février 2024



Adulte 2025



LES CHIFFRES SELON L'ENTENTE



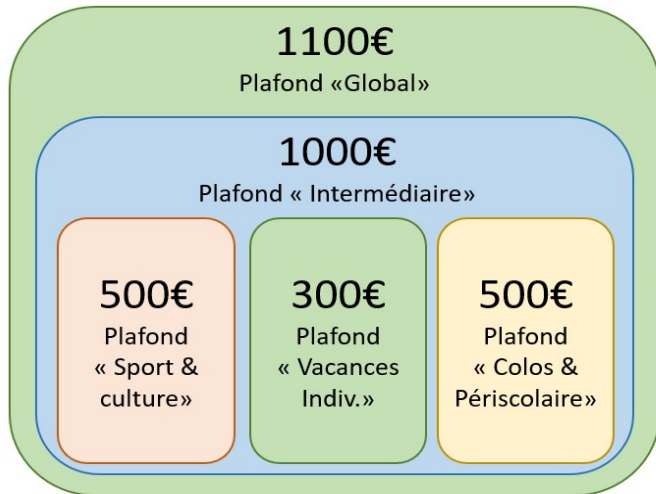
Pour rattraper un résultat "structurel" négatif qui représente 10% de l'ensemble des subventions allouées par la direction, **les plafonds sont réduits de :**

- 40% pour les adultes
- 60% pour 90% des enfants.

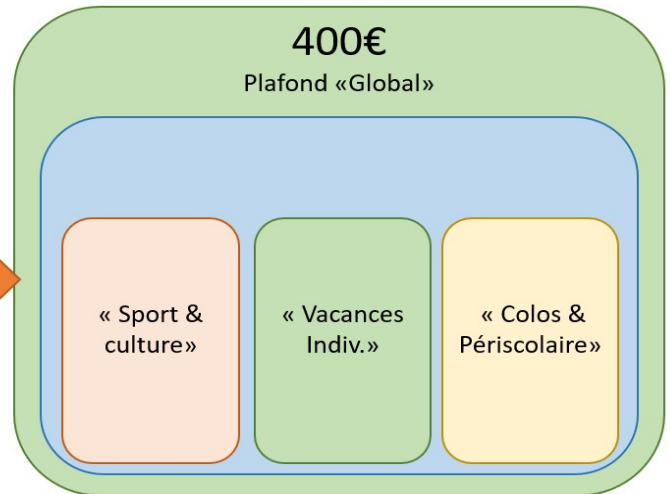
Comprenez qui pourra !

(*plafond adulte passe de 1600 à 1000 € et enfants de 1000 à 400 €)

Enfant de 5 à 25 ans, février 2024



Enfant de 0 à 25 ans, 2025



La limitation a une seule demande par activité par an a été levée, c'est une bonne chose.

Le pack liberté = **IL N'A DE LIBERTE QUE LE NOM**

En effet, on nous explique qu'il y a plus de souplesse dans les subventions à demander : cependant, les plafonds subsistent comme en 2023, et sont largement inférieurs.

Il faut toujours faire plusieurs activités pour obtenir la totalité de la subvention

Au lieu d'un pack liberté : il fallait lire « les plafonds sont diminués »

Kevin* ne partira plus en vacances avec le CSE-E

Kevin a trois enfants adolescents âgés de 12, 14 et 17 ans.

En 2024, il bénéficiait de 1600 euros pour le couple et 1000 euros par enfant : un voyage d'une semaine en Grèce à 1150 euros par personne était subventionné à 4600 euros et il lui restait à charge 1150 euros.

En 2025, le reste à charge sera de 3550 euros soit 3 fois plus ! Kevin ne peut plus partir en vacances avec le CSE-E.

► C'est l'effet pernicieux escompté qui engendrera énormément plus d'économies que celles facialement affichées.

*le prénom a été changé



BAGARRES EN PERSPECTIVE

Noël ou la rentrée : le bureau excutif du CSE-E a tranché.

Avant les enfants bénéficiaient d'un cadeau de Noël ET d'un bon de rentrée.

Pour pénaliser encore plus les enfants, les moins de 10 ans auront un cadeau de Noël exclusivement, et les plus grands un bon de rentrée exclusivement.

Bon courage aux parents des fratries pour les explications !

CONCLUSION

Nous critiquons une politique qui **pénalise drastiquement les familles**, et qui escompte des économies supplémentaires bien plus importantes qu'affichées.

Nous supposons qu'il s'agit d'une volonté de reconstituer les réserves en 2025 et 2026, pour pouvoir **distribuer des largesses en 2027** (Ne serait-ce pas une année électorale ?)

Mais des cadeaux exceptionnels imposés ne permettront pas de rembourser les frais qui auront été engagés par tous les salariés les années précédentes, et en particulier les familles sur les activités annuelles des enfants !

Les salariés ne sont pas dupes !

UNE QUESTION ? NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS ! RENCONTREZ-NOUS !



Françoise FERRARIS
francoise.ferraris@airbus.com
Bât. L2033 et R1035

Stéphanie DUMORTIER
stephanie.dumortier@airbus.com
Bât. A2009

